

DONS OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

M. le Surintendant accuse, avec reconnaissance, réception des ouvrages suivants :

De M. l'abbé Laverdière, de l'Université Laval : "Principes de grammaire hébraïque et chaldaïque, accompagné d'une Chrestomathie hébraïque et chaldaïque", par J. B. Glaire, 1 vol. "Arithmétique," par Jean Ant. Bouthillier, édition de 1809, avec annotations par feu J. Demers, Prêtre, 1 vol. "Arithmétique raisonnée," par Casimir Ladrey, 1 vol. "Traité d'arithmétique," par Jos. Laurin, 1 vol. "Histoire des Etats-Unis," par A. Scheffer, 1 vol. "Nouvelle Relation de la France Equinoxiale," 1 vol. "Lois criminelles," par J. Crémazie, 1 vol. "Livre de prières en langue montagnaise," 1 vol. "A Geographical View of the British Possessions in North America", par M. Smith, 1 vol.

De M. Frédéric M. Ossaye : "Les Quatrains de l'Enfance," par l'abbé J. B. Hurault.

ERRATUM.—Dans la livraison de février dernier, à la page 24, après la 12e ligne du paragraphe intitulé *Erection de municipalité scolaire*, et donnant les limites de la nouvelle municipalité scolaire de St. Pierre, dans le comté de Drummond, ce qui suit a été omis par erreur :

"L'érection ci-dessus ne devant prendre force et effet qu'au premier jour du mois de juillet prochain." (1863).

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL, (BAS-CANADA), MARS, 1863.

Distribution de la subvention annuelle aux Universités, Collèges, Académies et Ecoles Modèles.

On trouvera dans une autre colonne le tableau de la distribution de la subvention annuelle aux institutions d'éducation supérieure, pour 1862.* L'insuffisance du revenu des biens des jésuites et les difficultés qui en résultent, ont été la cause du retard qu'il y a eu cette année dans la distribution de cette subvention. Il a été aussi nécessaire d'opérer une réduction de deux et un quart pour cent sur les deux premières listes, et de quatre pour cent sur les autres. Pour les mêmes raisons, le gouvernement a dû refuser une foule de nouvelles demandes.

Engagement des Instituteurs.

Nous attirons l'attention de MM. les commissaires d'école sur l'avis contenu à ce sujet dans la colonne des avis officiels. Le nombre de nouveaux bureaux d'examineurs récemment établis, fait qu'il n'y a plus de localité si pauvre ni si éloignée qui ne puisse se procurer de maîtres munis de diplômes. Le département s'est efforcé de restreindre son indulgence à cet égard de plus en plus chaque année; mais l'état de choses actuel ne permet plus d'exceptions.

MM. les commissaires voudront bien aussi se rappeler que l'avis donné à tous les instituteurs sans distinction, qu'on ne les engagera plus de nouveau, ou que la clause de renonciation à cet avis insérée dans l'engagement sont considérés par le département comme autant de fraudes destinées à éluder l'opération du règlement en vertu duquel on doit donner trois mois d'avis aux instituteurs dont on ne désire point continuer l'engagement. Ce défaut d'avis, comme nous l'avons déjà fait remarquer, a été assimilé à une destitution, et là où il n'y avait pas lieu à destitution, des indemnités ont été accordées. En faisant attention à ce qui précède, MM. les commissaires s'éviteront à eux-mêmes et éviteront au département beaucoup de difficultés et de désagréments.

Dix-huitième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval, tenue Samedi, le 31 Janvier, 1863.

Furent présents :

Le Rév. M. J. Langevin, Principal de l'Ecole Normale Laval ; F. E. Juneau et F. X. Béland, Ecrs., inspecteurs d'école ; MM.

N. Lacasse, C. J. L. Lafrance, F. X. Toussaint, J. B. Cloutier, A. Doyle, C. Dion, J. B. Dugal, O. Legendre, D. McSweeney, Ed. Carrier, L. Lefebvre, Jos. Prémont, A. Esnouf, D. Plante, C. Bouchard, instituteurs, et messieurs les élèves-maîtres de l'Ecole Normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière assemblée fut lu et adopté.

Les *lecteurs* ayant fait défaut, on procéda tout de suite à la discussion des deux sujets suivants :

1o "Quelle est la meilleure manière d'analyser logiquement ?"

2o "Quelle est la meilleure méthode pour enseigner l'histoire ?"

M. N. Lacasse développa la première question, et le fit de la manière la plus satisfaisante.

M. le Principal, J. Langevin, dit aussi quelques mots sur le sujet pour approuver entièrement la méthode qui venait d'être exposée, comme étant celle de l'Ecole Normale Laval.

Après quoi, M. N. Lacasse proposa le résumé suivant, qui fut adopté à l'unanimité :

"Analyser grammaticalement, c'est raisonner sur chacun des mots d'une phrase, c'est en dire la nature, l'espèce, les modifications, la fonction.

"Analyser logiquement, c'est décomposer les discours, les phrases, c'est en étudier toutes les parties relativement à la pensée. Chaque pensée se résume par une *proposition*, qui renferme toujours trois parties essentielles exprimées ou sous-entendues, ce sont : le *sujet*, le *verbe* et l'*attribut*.

"On appelle *sujet logique* le sujet grammatical joint aux mots qui le modifient ou qui complètent l'idée qu'il exprime.

"On ne reconnaît qu'un verbe en analyse logique, c'est le verbe *être*, soit sous la forme simple qu'il présente dans tous ses temps, dans tous les temps des verbes passifs, et dans les temps composés de quelques verbes neutres, ou combiné avec un attribut comme dans tous les temps des verbes actifs, des verbes réfléchis, ou des verbes neutres se conjuguant avec *avoir*, et dans tous les temps simples des verbes neutres.

"On appelle *attribut* les mots qui expriment la qualité, la manière d'être du sujet, joints à ceux qui complètent l'idée qu'ils expriment.

"Ces mots qui modifient, ou complètent les idées exprimées par le sujet ou l'attribut, en sont aussi appelés les *compléments*.

"Le sujet et l'attribut sont dits *simples*, lorsqu'ils sont exprimés, chacun, par un seul mot, et *composés*, lorsqu'ils le sont par plusieurs. Ils sont encore *complexes*, s'ils ont quelque complément, et *incomplexes*, s'ils n'en ont aucun.

"On compte dans une phrase autant de propositions qu'il y a de verbes à un mode personnel, exprimés ou nécessairement sous-entendus : excepté le cas où plusieurs verbes de suite, ayant les mêmes attributs, auraient aussi les mêmes sujets, ce qui formerait une seule proposition.

"Il y a trois sortes de propositions, qui sont :

"1o La *principale*, qui ne dépend d'aucune autre proposition, et qui souvent a, par elle-même, un sens complet.

"2o L'*incidente*, qui modifie essentiellement ou accidentellement un seul mot d'une autre proposition, et qui s'appelle, suivant l'un ou l'autre cas, *incidente déterminative* ou *explicative*. Cette proposition commence toujours par un pronom relatif, ou est complètement direct de l'attribut précédent.

"3o La *subordonnée*, qui modifie le sens de toute une proposition, et marque le plus souvent des circonstances de temps, de manière, de but, etc.

"La proposition, en général, est encore dite *pleine*, *elliptique*, ou *implicite*.

"Elle est pleine, lorsque les trois parties constitutives (le sujet, le verbe et l'attribut) sont toutes exprimées ; elliptique, lorsqu'une ou deux de ces parties sont sous-entendues ; implicite, lorsqu'aucune de ces parties n'est exprimée, et qu'elle est représentée par un terme qui seul a la valeur d'une proposition entière.

"L'analyse logique s'enseigne avec beaucoup de profit :

"1o Aux élèves sachant bien l'analyse grammaticale, et qui ont un assez bon jugement.

"2o A toute personne déjà instruite qui désire acquérir une ponctuation sûre, parfaite et bien raisonnée."

M. le Secrétaire ouvrit ensuite la discussion sur le second sujet par la lecture d'un *essai* que lui avait envoyé M. C. Dufresne, qui n'avait pu se rendre à l'assemblée.

MM. F. X. Toussaint, F. E. Juneau et F. X. Béland prirent part à la discussion.

Après quelques observations, M. le Principal présenta le résumé suivant, basé sur le *Manuel de Pédagogie* dont il est lui-même l'auteur, et sur l'*essai* de M. Dufresne :

Pour bien enseigner l'histoire,